



## AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DE PRIX N° 104/BKAM/2021

Il est porté à la connaissance des sociétés intéressées par l'appel d'offres n° 104/BKAM/2021, concernant la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance des systèmes d'extinction automatique du local de stockage des œuvres d'art au site de Dar As-Sikkah à Salé, que le montant de la caution provisoire a été modifié par la somme de 13 000,00 DH (Treize mille Dirhams) au lieu de 100 000,00 DH (Cent mille dirhams) prévu initialement.

La séance d'ouverture des plis se fera à huis clos en application des mesures prises par Bank Al-Maghrib dans le cadre de la gestion de la pandémie COVID-19.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Achats, Service Gestion Administrative des Marchés, sise Avenue Annakhil, Hay Ryad, Rabat. Il peut être transmis aux concurrents qui le demandent (Email : [bkam.ao@bkam.ma](mailto:bkam.ao@bkam.ma) ).

Les offres de soumission devront être déposées au Service Gestion Administrative des Marchés de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib, à l'adresse précitée et ce, au plus tard le vendredi 14 janvier 2022 à 10h00.

L'estimation des coûts des prestations établie par la Banque est fixée à la somme de 845 976,00 DH TTC (Huit cent quarante-cinq mille neuf cent soixante-seize dirhams toutes taxes comprises) pour l'acquisition et la mise en service et 84 000,00 DH TTC (Quatre-vingt-quatre mille dirhams toutes taxes comprises) pour la maintenance annuelle.

Il est prévu une visite des lieux **obligatoire**, au site de Dar As-Sikkah, sis Km 8,5 Route de Meknès – Salé, le mardi 04 janvier 2022 à 10h00.

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28 et 30 du règlement des achats de la Banque.

Les plis sont, au choix des concurrents :

- soit déposés contre récépissé auprès de la Direction Achats à l'adresse précitée ;
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4, 5 et 7 du règlement de la consultation.

Le présent avis est publié dans le site internet de Bank Al-Maghrib ( [www.bkam.ma](http://www.bkam.ma) ).